

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73048

Objet

Travaux de réfection et
d'entretien de voirie à
caractère d'urgence.

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 19

Nombre de votants 19

3

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le six neuf mars à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR,
BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOTREAU, LACHALD,
NAULIN, COMECQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mne BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAU, DELAIR,
BOUTET, Mne FAVIERE

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de
conclure un marché pour l'exécution de menus travaux de voirie à
caractère d'urgence et à la demande de la Municipalité.

M. COUGRAND Pierre, Artisan spécialisé dans ce genre de
travaux, a accepté les conditions établies par la Direction de la
Voiries, objet du projet de marché dont il est donné connaissance
au Conseil, dans la limite d'un engagement de dépenses de 100 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où il l'exposé de M. le Rapporteur,

- Vu les dispositions des articles 271 et 310 (modifiés par le
décret N° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au
décret N° 66.887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant
le décret N° 64.729 du 17 Juillet 1964 modifié, portant
codification des textes réglementaires relatifs aux marchés
publics.

REGIE DE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation
à signer un marché de gré à gré avec M. Pierre COUGRAND,
demeurant à ROYAN, Chemins des Bouettes, inscrit au Registre des
Métiers de la CHARENTE-MARITIME sous le N° 0.10.01.65.17, pour
l'exécution de travaux divers de la voirie, à caractère
d'urgence et à la demande de la Municipalité.

.../...

- que le montant du marché est fixé à la somme de **CENT HUIT MILLE FRANCS (108.000 F)** dont T.V.A. 16.163 F au taux de 17,6 %
Le montant du marché hors taxe s'élève à la somme de **QUATRE VINGT DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE SEPT FRANCS (91.837 F)**

- que la dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 936 du budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à ROYAN, le 14 mai 1973

Ont signé au registre M. les Membres présents.

POUR ARRÊT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHFORT-MER, le 14 MAI 1973
Le Sous-Préfet,

A large, stylized blue handwritten signature or scribble that spans across the bottom of the page, partially overlapping the official stamps and text.